

## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 01 DECEMBRE 2022

CR2022-5

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 24 novembre 2022, s'est réuni, la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, au siège du syndicat sur la commune de MONTGEARD (31560).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	P	MIREMONT	Claude DIDIER	P
AURIBAIL	Serge MARQUIER	P	PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	A
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	P	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélie CANTIE	Pouv
BEAUMONT SUR LEZE	Patrick BECOURT	P	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	E
BRIE	Daniel BELONDRADE	P	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	E
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	A
CAUJAC	Marc MIRANI	E	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Nadine ROUGE	P
DUFORT	Michel DEL PONTE	E	TERRES DU LAURAGAIS	Eric GALAUP	P
ESPERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	Pouv
ESPLAS	Eric MARTY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Sylvain JUSTAUT	P
GAILLAC TOULZA	Hubert MESPLIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	P
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	E	TERRES DU LAURAGAIS	Jean-Pierre WASSER	P
GREPIAC	Dominique MARQUET	E	TERRES DU LAURAGAIS	Dominique LLANAS	P
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Muriel LACHEROY	P
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	P
LABRUYERE DORSA	Henri Pierre BRANCOURT	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	Pouv
LAGARDELLE SUR LEZE	Serge DEJEAN	E	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	E
LAGRACE DIEU	Mickaël PAGNAC	(S)P	TERRES DU LAURAGAIS	Marielle PEIRO	Pouv
LISSAC	Guy MERCADIE	E	TERRES DU LAURAGAIS	Francette ROS-NONO	A
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Danielle DALE	E
MAURESSAC	Christophe FREZOU	E	TERRES DU LAURAGAIS	Delphine TATAREAU	A
MAZERES	Louis MARETTE	E			

P : Présent(e)    E : Excusé(e)    Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)    S : Suppléant(e)

### Assistaient également à la réunion :

- Madame Mélanie BARDEAU – Directrice Générale des Services
- Monsieur Benoit VIALAN – Responsable technique
- Monsieur Dorian RASCOL – Responsable usine
- Madame Viviane DARAM – Assistante de direction
- Madame Magali ESCACH – Gestionnaire des Ressources Humaines

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

## **OUVERTURE DE SÉANCE A 18H10**

Monsieur le Président invite les membres délégués à adopter les gestes barrières suite à la reprise d'une épidémie de COVID.

Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Appel d'offre assurance

Le SPEHA vient de recevoir un courrier mettant fin à notre précédent contrat.

L'assemblée accepte d'ajouter ce point.

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Monsieur Sylvain JUSTAUT (Terres du Lauragais) est désigné secrétaire de séance.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 septembre 2022**

Monsieur le Président rappelle aux délégués le compte-rendu de la séance du 22 septembre et demande au Comité d'émettre des observations s'il y a lieu.

Les délégués n'ayant pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. DECISIONS DU PRESIDENT**

Monsieur le Président invite l'assemblée à lire les engagements qu'il a pris dans la cadre de ses délégations.

DATE	Descriptif	Chantier / ServiceUtilisateur	MONTANT € HT
16/9/2022	SOCEX MER - Controle réglementaire des ARI et masques respiratoires agents usine	Usine / Agent usine	442,79 €
16/9/2022	SOCEX MER - Controle detecteur 4 gaz	Usine / Agent usine	80,00 €
19/9/2022	GRUNDFOS pieces pompe doseuse	Réactif usine / Chloration	1 067,94 €
19/9/2022	SAULAS inox	Pépic	272,00 €
20/9/2022	CASE tractopelle	Usine / Agent usine	72,00 €
20/09/22	MAXIMA	Pierre	348,00 €
21/9/2022	REXEL électrique	Usine / Agent usine	443,38 €
21/9/2022	QUALICONSULT mesure ondes	Usine et siège	790,00 €
26/9/2022	Environnement Solutions SLU	Usine	1 765,00 €
26/9/2022	QUALIGIA Métal	Usine	3 564,22 €
26/9/2022	HERLI SOFRAICO - produit de désinfection des réservoirs	Usine	6 298,70 €
26/9/2022	STTL - GNSS	A Fontez	11 234,00 €
28/9/2022	MTP - DURAN BETON TETE REDUCTRICE (x2)	Travaux neufs	354,70 €
28/9/2022	INMAC WSTORE informatique industrielle	Usine / Informatique	602,55 €
30/9/2022	SOFRAICO - Herli nettoyage désinfection réservoirs	Réservoir / désinfection	6 298,70 €
30/9/2022	QUAGLIA metal	Réservoir / gibel	3 564,22 €
6/10/2022	PERAX dataloger	Réseau / recherche fuite	700,00 €
13/10/2022	DACARB	Charbon Actif en Grains	75 376,00 €
13/10/2022	AUTOPROG	Lecteur badges	1 327,00 €
18/10/2022	INMAC	Ecran pour poste RESEAU31	109,28 €
19/10/2022	ASO	Siège	1 095,80 €
19/10/2022	LEgales-online	Annonce pour marché Fourniture pièces	321,64 €
21/10/2022	3 tél mobiles + SIM pour nouveaux embauchés Réseau	Entretien réseau	356,00 €
21/10/2022	3 SIM 10 Go pour tablette téléreleve	Relève	96,00 €
26/10/2022	vestiaire double x 2 - UGAP	TECHNIQUE/SIEGE	543,08 €
26/10/2022	Pum plastique	Usine / agent usine	566,41 €
26/10/2022	LRI électrovanne	Usine / réseau	744,06 €
28/10/2022	Rehausse de regard tegra 600 + 2 couronnes bétons	Cintegabelle	
29/10/2022	RENAULT TRUCK	Pierre	13 682,38 €
29/10/2022	WURTH	Pierre	1 722,62 €
2/11/2022	Harnais pour chateaux d'eau	Usine	1 171,16 €
3/11/2022	LOGGERS DE BRUIT	Usine	7 830,76 €
3/11/2022	Détecteur de Chlore	Usine	3 680,40 €
8/11/2022	Passerelle Modbus	Usine	860,78 €
18/11/2022	Abonnement annuel ZOOM	Siège	139,90 €
18/11/2022	Areal topkapi	Usine / Informatique	915,00 €
18/11/2022	CAMERAS de surveillance pour l'Usine	Usine	2 881,87 €
18/11/2022	SABLES (avenant au derniers Bon de commande)	Usine	5 941,89 €
18/11/2022	Serveur pour Usine	Usine	2 218,87 €
21/11/2022	CONRAD	Usine / agent usine	40,49 €
21/11/2022	SPHEREA	Usine / Laboratoire	320,00 €
22/11/2022	Chaises pour repas et receptions	Siège	830,34 €
22/11/2022	Bernard Pages- EPI- 10 Casques + lunettes + anti bruits	Pierre/Benoit	614,75 €
3. 22/11/2022	UGAP - ESSUIS MAINS 360 ROULEAUX	Benoit	790,50 €

*Aucune remarque n'est faite de la part de l'assemblée.*

#### 4. CONVENTION DE PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Président explique que Le Fonds de Solidarité pour le Logement de la Haute-Garonne est destiné à venir en aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment, de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, afin qu'elle accède ou se

maintienne dans un logement décent et indépendant et y dispose de la fourniture d'énergie, d'eau et de services téléphoniques.

Certains de nos abonnés bénéficient de ce fond.

Le Département de la Haute-Garonne a sollicité le SPEHA pour participer à ce fond via la signature d'une convention.

Monsieur le Président propose de verser la somme de 2500 € au titre de 2022 et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

##### 5. Grille tarifaire des travaux réalisés en régie – 2023

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de la liste de prix utilisée par le service technique pour réaliser les travaux de branchements et autres travaux pouvant être réalisés en régie et facturés aux abonnés.

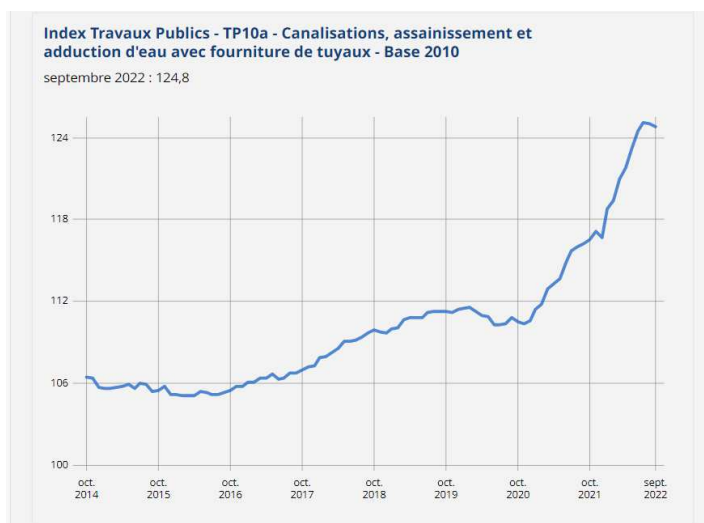
Jusqu'à cette année, les prix de cette grille étaient actualisés selon l'évolution des 12 derniers mois connus (sept à sept) de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, (hors tabac), soit de 2,10 % pour 2022 par rapport à 2021.

Notons que le service subit de plein fouet les augmentations des fournitures et carburants. Ce coefficient ne permet plus d'absorber ces augmentations.

Les services du SPEHA ont évalué l'application de l'indice INSEE : Travaux Publics – TP10 A.

La dernière valeur connue est celle d'août 2022 à 125 soit une évolution sur les 12 derniers mois de 7,76%.

De plus, il était nécessaire d'effectuer un rattrapage de cet indice depuis Août 2020 et ainsi compléter l'augmentation qui a eu lieu sur les tarifs 2022. L'indice d'août 2021 est de 116 soit +5,07% par rapport à 2020. Prenant en compte l'augmentation déjà appliqué de 2,10 % il conviendrait de faire un rattrapage de 3 %.



*Evolution mensuelle de l'indice TP10a, de 2014 à septembre 2022 – Source INSEE*

La tendance d'évolution mensuelle de l'indice indique qu'il faut s'attendre à une poursuite de la hausse d'ici la fin de l'année. Les offres reçues dernièrement par le SPEHA, notamment dans le cadre du marché pour la fourniture de pièces de réseau montrent une augmentation moyenne des fournitures et matériaux de 14,85 %.

**Afin d'amortir au mieux cette augmentation, Monsieur le Président propose une révision des tarifs 2023 en appliquant une hausse de 14,85 % sur les tarifs 2022.**

*Monsieur RASCOL précise que les coûts des produits de traitement de l'eau ont augmenté de 200% pour le chlore et multiplié par deux pour le charbon.*

*Monsieur DIDIER, précise que le syndicat répercute uniquement l'augmentation des l'achat des matières premières, et qu'il n'est pas pris en compte le reste de l'inflation des coûts.*

*Ouï cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité de voter l'augmentation de 14,85 % pour les tarifs 2023.*

## **FINANCES**

### **6. EFFACEMENT DE DETTES**

Monsieur le Président indique que par ordonnance, le Tribunal d'Instance de l'Ariège a prononcé un effacement de dettes par rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, au titre de créances émises par le syndicat.

Monsieur le Trésorier syndical a communiqué la liste des créances à effacer. Il s'agit d'un créancier à hauteur de 746,26 € concernant 2017 à 2019.

Monsieur le Président, précise également que la commission de surendettement de la Haute-Garonne prononce également un effacement de dettes par rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, au titre de créances émises par le syndicat.

Monsieur le Trésorier syndical a communiqué la liste des créances à effacer. Il s'agit d'un créancier à hauteur de 73,37€.

Ces sommes devront faire l'objet d'émissions de mandat au compte 6542 « Créances éteintes ».

*Ouï cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.*

### **7. DM n°2**

En 2021 le SPEHA a reçu une subvention de la part de l'agence de l'EAU 6 564,44 € pour le projet de création d'un analyseur de Métochlorure en partenariat avec une Star up. Malheureusement le projet n'a pas été concluant et fu abandonné. Il convient donc d'amortir la subvention reçue en 1 seule fois et non sur la durée d'amortissement du bien. Ce dernier n'existant pas.

Pour ce faire, le Président vous propose de prendre la DM suivante :

+ 7000 € à l'amortissement des subventions

+ 7000 € à la reprise des subventions et les mêmes sommes pour rétablir l'équilibre entre les sections.

Il convient également de réajuster les crédits des charges de personnel. En effet nous n'avons pas modifier les comptes lors de l'augmentation du point d'indice. Cette dernière représente une dépense supplémentaire de 16 000 €, de plus le SPEHA a versé 2 800 € de prime inflation. Il vous est proposé d'augmenter les dépenses de personnel de 20 000 €. Compensé par la diminution des dépenses imprévues.

31380 Code INSEE	Service Public de l'Eau Hers Ariège Service Public de l'Eau Hers Ariège	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

DM n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-777 : Quote-part des subvent <sup>2</sup> d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
D-139111 : Agence de l'eau	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>14 000,00 €</b>		<b>14 000,00 €</b>

*Où cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.*

**8. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023**

M. le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de

paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur de :

	Total crédits ouverts en 2022	25 %
Chapitre 20	26 760 €	6 690 €
Chapitre 21	2 130 678,76 €	532 670 €
Chapitre 23	2 597 388,22 €	649 347 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 754 827 €</b>	<b>1 188 707 €</b>

*Où cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.*

#### 9. Dossier attributif de subvention AEP programme départemental 2022

Monsieur le Président explique que faisant suite à une délibération du Conseil Syndical du 17 février 2022, Monsieur le Président a demandé une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 10/02/2022 pour les travaux suivants :

- Renouvellement de réseaux - CALMONT "Tor d'en haut" - MARLIAS - BEAUTEVILLE Zone surpressée - By-pass Réservoir Beaumont
- Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette"
- Réhabilitations et protection d'ouvrages de stockage AEP
- Aménagement d'une passe à poisson et Création d'une vanne sur le seuil.

L'aménagement d'une passe à poissons n'a pas été retenu dans les travaux subventionnés par le CD31. Les autres opérations ont fait l'objet d'un accord **de subvention non directe en Commission Permanente du 28 juin 2022 au titre du programme départemental 2022**, selon les modalités synthétisées dans le tableau suivant :

Régie / ETS extérieure	Année SUBV	N° dossier MGDIS	Type d'attribution	Montant HT demandé par le MO	Nature des travaux et proposition		Montant retenu en subvention pour 2022	n°Tranche	Montant de la subvention 2022	Montant réel des travaux € HT	Montant réel total de la SUBV (20%)
	2022	24783	Non directe	172218	Renouvellement de réseaux - CALMONT "Tor d'en haut" - MARLIAS - BEAUTEVILLE Zone surpressée - By-pass Réservoir Beaumont		86000	1	17200		
ETS Ext	2022	24781	Non directe	713 027	Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette"		150000	1	30000	TF : 499 829,90 € HT TO : 399 140,90 € HT Moe : 34 629,94 € HT	106892
ETS Ext	2022	24465	Non directe	200000	Réhabilitations et protection d'ouvrages de stockage AEP	Réhabilitation château d'eau de Montesquieu de 150m3	130000	1	26000		
ETS Ext				75000		Réhabilitation réservoir semi-enterré de Lagrace Dieu de 200m3	130000	1	26000		
ETS Ext				60000		Réhabilitation bache de reprise de Gaillac Marquet : Reprise étanchéité cuve (yc toiture terrasse)	130000	1	26000		
ETS Ext				45000		Clôture portail en protection des ouvrages de Sicardou - Saint Léon - Gibel	130000	1	26000		
Régie				10000		Réservoir de Cante : Réhabilitation de la chambre de vannes pour la sécurisation et la qualité de l'eau.	130000	1	26000		
ETS Ext				218750		Réhabilitation ouvrages : bache de stockage et de pompage n°1 à l'UTEP	130000	1	26000		
								<b>TOTAL</b>	<b>203200</b>		

Cette attribution a été notifiée par courrier du 02 août 2022.

Conformément à la demande du CD31 formulée dans son courrier précité, il est nécessaire de déposer un dossier attributif avant le 31 décembre 2023.

Ce dossier attributif du programme départemental 2022 portera donc sur les trois opérations inscrites sans attribution directe (cf. tableau ci-dessus).

A noter que la première opération « Renouvellement de réseaux - CALMONT "Tor d'en haut" - MARLIAS - BEAUTEVILLE Zone surpressée - By-pass Réservoir Beaumont » a été réalisée en régie en 2022.

A noter également qu'en accord avec le CD31, la demande d'attribution pour l'opération « Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette" sera faite uniquement sur le montant de la Tranche Ferme dans un premier temps, soit un montant réel de 499 829,90 € HT.

Le financement de ces travaux pourra se faire de la façon suivante :

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2022 (20 %)	158 780,44	Renouvellement de réseaux - CALMONT "Tor d'en haut" - MARLIAS - BEAUTEVILLE Zone surpressée - By-pass Réservoir Beaumont (travaux en régie)	185 152,21
		Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette" » - <b>Tranche Ferme</b>	499 829,90



		Réhabilitations et protection d'ouvrages de stockage AEP	608 750,00
Emprunt caisse prêteuse	603 365,68	Honoraires, aléas et frais divers	34 629,94
Participation du syndicat (fonds propres)	190 536,53		
<b>Montant TOTAL € TTC</b>	<b>952 682,65</b>	<b>Montant total € HT</b>	<b>793 902,21</b>
		TVA (20 %)	158 780,44
		<b>Montant total € TTC</b>	<b>952 682,65</b>

Il est proposé d'autoriser le Président du SPEHA à demander l'attribution des subventions précitées et de signer la délibération correspondante.

*Monsieur MESPLIE demande si la deuxième tranche de travaux concernant le DN250 de Louis à Plaine de Laurette va être validé.*

*Monsieur le Président lui confirme qu'il s'agissait de la tranche conditionnelle du marché et qu'elle va être mise en œuvre pour 2023.*

*Où cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.*

#### 10. Demande de subvention AEP programme départemental 2023

##### **Nouvelles demandes au titre du programme départemental 2023**

Monsieur la Président indique que le Bureau du SPEHA a validé en date du 24/11/2022 le programme prévisionnel des travaux en régie et en prestations externes pour l'année 2023. Ces opérations sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous :

##### **Sous-traitance entreprises extérieures**

<b>Intitulé des travaux</b>	<b>Budget estimé € HT</b>
Contournement des canalisations à Montesquieu (préalable nécessaire à la réhabilitation du réservoir)	50000
Réhabilitation du réservoir de Montesquieu de Lauragais	300000
Étanchéification d'une bache de l'UTEP	70000
Pont du Pouchet à Beaumont : pose de la conduite définitive après réfection du pont	60000
Tranche Optionnelle de renouvellement de la conduite en DN250 entre Louise et Esperce (Gaillac Toulza)	290000
<b>Sous-total 2023 en € HT</b>	<b>770 000 € HT</b>

## Travaux en régie SPEHA

Intitulé des travaux	Budget estimé € HT
Travaux dans le bourg de Calmont (rue de la République), dans le cadre d'un projet d'urbanisation de la commune. Remplacement de conduites vétustes.	110 000
Remplacement de 1000 ml de conduites amiante en Ø110 PVC sous la RD à Calmont	100 000
CVM : renouvellement d'environ 5000 ml conduites en 2023, à la suite des résultats de la campagne d'analyses n°2	30 000
<b>Sous-total 2023</b>	<b>240 000 € HT</b>

Parmi ces travaux prévus en 2023, certaines de ces opérations pourraient être éligibles à l'appel à projet 2023 du CD31 sur le renouvellement des réseaux d'eau potable, portant le taux d'aide à **40 %** (au lieu de 20 % habituellement). Les opérations concernées et le tableau de financement sont présentés dans le tableau suivant :

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2023 (40 %)	255656,36	Tranche Optionnelle de renouvellement de la conduite en DN250 entre Louise et Esperce (Gaillac Toulza). Marché signé avec ETS LAURIERE/GIESPER	399140,9
		Travaux dans le bourg de Calmont (rue de la République), dans le cadre d'un projet d'urbanisation de la commune. Remplacement de conduites vétustes.	110000
		Remplacement de 1000 ml de conduites amiante en Ø110 PVC sous la RD à Calmont	100000
Emprunt caisse prêteuse	357918,904	CVM : renouvellement d'environ 5000 ml conduites en 2023, à la suite des résultats de la campagne d'analyses n°2	30000
Participation du syndicat (fonds propres)	153393,816		
<b>Montant TOTAL € TTC</b>	<b>766969,08</b>	<b>Montant total € HT</b>	<b>639140,9</b>
		TVA (20 %)	127828,18

		<b>Montant total € TTC</b>	<b>766969,08</b>
--	--	----------------------------	------------------

Il est proposé de soumettre ces demandes de subvention avant le 28 février 2023, date limite de dépôt des candidatures pour cet appel à projets et d'autoriser le Président du SPEHA à signer la délibération correspondante.

### **Demande de tranches complémentaires au titre du programme départemental 2023**

Par délibération du 17 février 2022 (D2022/08), des opérations des travaux ont déjà fait l'objet de subventions sans attribution directe au titre du programme départemental 2022 pour une première tranche. En plus de demander l'attribution de la subvention (cf. point 8 de la présente notice), il est proposé de demander l'attribution des tranches 2 de ces opérations déjà débutées et même finalisées. Les opérations concernées sont les suivantes :

N°MGDIS	Année PD SUBV	Intitulé des travaux	Budget demandé par le SPEHA en 2022 € HT	Montant proposé par CD31 pour 2022 (1ère tranche)	Montant subvention 2022	Montant à demander pour la tranche 2 € HT	Montant subvention attendu pour 2023 (T2) €
24783	2022	Renouvellement de réseaux - Calmont "Tor d'en Haut" - Marliac - Beauteville zone surpressée - By-pass réservoir de Beaumont	172218	86000	17200	86218	17243,6
24781	2022	Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette". <b>Tranche Ferme</b>	713027	150000	30000	349829,9	69965,98
24465	2022	Réhabilitation et protection d'ouvrages de stockage AEP (réhabilitation du château d'eau de Montesquieu, Lagrâce, étanchéification bêche UTEP + travaux régie)	608750	130000	26000	478750	95750
<b>Sous-total 2023 €</b>			<b>1493995</b>	<b>366000</b>	<b>73200</b>	<b>914797,9</b>	<b>182959,58</b>

Il est proposé au Conseil Syndical du SPEHA d'autoriser Monsieur le Président du SPEHA à demander l'attribution de subventions (directes) pour ces deuxièmes tranches de travaux.

*Monsieur MESPLIE demande si le département de l'Ariège participe.*

*Mme BARDEAU lui précise qu'il s'agit uniquement des demandes au département de la Haute-Garonne.*

*Où cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.*

*Un aparté est fait sur la question des CVM (chlorure de vinyle monomère) à la demande de Monsieur le Président.*

*Mme BARDEAU explique qu'il s'agit d'un échange chimique qui survient dans des tuyaux en PVC antérieurs à 1980, dès lors qu'il y a de l'eau stagnante et chaude (supérieure à 15-20°C). Cette molécule est néfaste pour la santé et le SPEHA a mis un plan de campagne de mesures et d'analyse d'eau à des périodes où la température de l'eau est supérieure à 20°C.*

*Le SPEHA a établi un plan d'actions, validé par l'ARS, lorsque les analyses indiquent des dépassements des non conformités. Quand il y a dépassement du seuil, l'action immédiate est la purge de la canalisation et ensuite vient le remplacement du tuyau PVC par du tuyau en PEHD. En octobre, lors de la première campagne, 3 km de canalisations ont été changées. Pour 2023, 5 km de remplacement sont prévus.*

*Monsieur MARTY demande si cela touche le « vieux » PVC, Mme BARDEAU lui précise qu'il s'agit de tuyau datant d'avant 1980.*

*Monsieur RASCOL précise que le territoire est divisé en zone, que 2 d'entre elles sont déjà traitées et que le taux de CVM dépend fortement du temps de séjours.*

## RESSOURCES HUMAINES

### 11. Mise en place du télétravail

Le bureau, vous propose de prendre une délibération pour avoir un cadre pour mettre en place le télétravail. Ce sujet est remis à l'ordre du jour dans le cadre du contexte actuel de crise énergétique (hausse très importante du prix de l'électricité, des carburants et inflation générale). L'objectif est de soulager les agents par rapport à ces frais, d'apporter une contribution environnementale du SPEHA dans l'intérêt collectif (baisse des consommations de carburant) et de diminuer les coûts de chauffage et électricité pour le SPEHA.

Un projet de délibération, fixant les conditions suivantes, a été soumis au centre de gestion de la Haute-Garonne :

- le volontariat ;
- l'alternance entre travail sur site et télétravail ; (avec maxi 2 jours de télétravail par semaine)
- l'usage des outils numériques ;
- la réversibilité du télétravail.

Par ailleurs, de nombreux compléments à prendre obligatoirement en compte dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail, parmi lesquels on peut signaler :

- **la consécration d'un véritable droit à la déconnexion,**
- **la prévention des risques pour la santé et la protection des agents par l'employeur**
- **la prise en compte des agents en situations particulières,**
- **l'indemnisation des coûts/frais engagés par les agents en télétravail,**

Le projet de délibération a reçu l'avis favorable du comité technique du CDG31 le 08 octobre. Vous trouverez cet avis et le projet en annexes.

Dans ce projet de délibération, le télétravail est accessible à tous types de poste et missions compatibles avec le télétravail, selon la formulation suivante :

#### **“ Article 1 : Identification des activités éligibles au télétravail**

Sont éligibles au télétravail l'ensemble des activités exercées par les agents à l'exception des activités suivantes :

- nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de la *collectivité* ;
- accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation en format papier de dossiers de tous types ou nécessitant des impressions ou manipulations en grand nombre ;
- accomplissement de travaux portant sur des documents confidentiels ou des données à caractère sensible, dès lors que le respect de la confidentialité de ces documents ou données ne peut être assuré en-dehors des locaux de travail ;

- toute activité professionnelle supposant qu'un agent exerce hors des locaux de la collectivité, notamment pour les activités nécessitant une présence sur des lieux particuliers (usine, réseaux, réservoirs)

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peuvent être identifiées et regroupées. »

*L'accès au télétravail se fera sur demande écrite de l'agent et sera soumis à validation du supérieur hiérarchique et au président.*

*Après discussion entre les membres le point est ajourné : en effet il conviendra de représenter le point en modifiant la durée maxi à 2 jours et en supprimant l'indemnité de télétravail de 2,50 € par jour.*

*Il convient donc de représenter un nouveau modèle de délibération au comité technique du centre de gestion.*

## 12. Modification des modalités de versement du CIA

Monsieur le Président vous propose de modifier le versement en une seule fois après les entretiens professionnels, au lieu d'un versement en juin et en décembre. Ainsi on remet une cohérence entre l'évaluation de l'année précédente et l'attribution partielle, totale ou nulle du CIA en fonction de l'évaluation.

*Oui cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.*

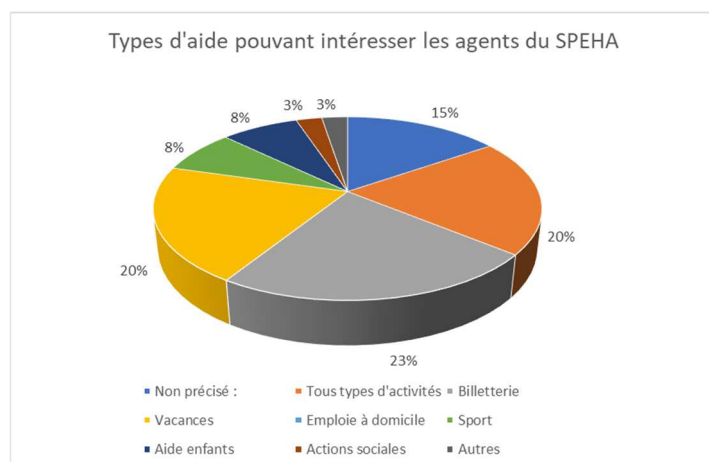
## 13. Adhésion CNAS

Dans un contexte économique difficile, le bureau vous propose de faire adhérer le SPEHA au CNAS qui est le comité national d'action sociale. Le CNAS propose entre autres les avantages suivants :

- Chèques vacances
- Billetterie
- Ticket CESU ....

Une présentation a été faite auprès des agents, puis un sondage anonyme a mis en avant 23 réponses favorables sur 24 participants.

La répartition des activités pouvant intéresser les agents est la suivante (d'après le sondage interne) :



L'adhésion coûte 212€ par agent. Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion à partir du 01/01/2023.

Ouï cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.

#### 14. Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs des emplois permanents est rendu obligatoire par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales. Les obligations qu'il pose sont reprises dans les articles propres à chaque catégorie de collectivité territoriale ou d'établissement.

Ce document prend deux formes :

- Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité ou l'établissement
- Une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents qu'il est préconisé d'adopter une fois par an préalablement à l'adoption du budget primitif et qui fait l'objet, tout au long de l'année civile de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Il est rappelé que seule l'assemblée délibérante est compétente pour créer, supprimer ou modifier des emplois

A cet effet, le Président vous propose de valider le tableau ci-dessous :

### Tableau des effectifs au 01/12/2022 (emplois permanents)

Grades	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Dont contractuels
Ingénieur	A	2	2	0	1
Technicien ppal 1° classe	B	1	0	0	0
Technicien ppal 2° classe	B	1	1	0	0
Technicien	B	6	2	0	1
Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	3	3	0	0
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1	1	0	0
Adjoint administratif	C	4	4	0	0
Agent de maîtrise principal	C	5	5	0	1
Agent de maîtrise	C	4	4	0	0
Adjoint technique ppal 2° cl	C	3	3	0	0
Adjoint technique ppal 1° cl	C	4	3,61	0,11	0
Adjoint technique	C	6	6	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>	<b>34,61</b>	<b>0,11</b>	<b>3</b>

Où cet exposé, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité. Et Monsieur Olivier MEROU est désigné correspondant CNAS pour le SPEHA.

## TRAVAUX

### 15. APPEL D'OFFRES : Accord cadre à bons de commande « pièces réseau 2023 » (9 lots)

Une consultation selon une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande a été lancée le 19 octobre dernier par publication dématérialisée sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) et sur La dépêche du midi le 21 octobre 2022.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 17 novembre 2022 à 10h00. La consultation porte sur 9 lots pour un montant tous lots confondus de 416 000 €.

5 entreprises ont remis des offres :

	SOVAL	PUM	MTP	NEMSO	FRANS BONHOMME
Lot N° 1 : PIECES LAITONS	X	X	X	X	
Lot N° 2 : PIECES FONTES	X			X	
Lot N° 3 : PIECES POUR BRANCHEMENT	X			X	
Lot N° 4 : CANALISATION PEHD - PVC 16 Bars		X	X		
Lot N° 5 : PIECES DE REPARATION ET D'ASSEMBLAGE	X			X	
Lot N° 6 : NICHE A COMPTEUR & REGARD BETON	X		X	X	X
Lot N° 7 : BORNES A INCENDIE			X		X
Lot N° 8 : PROTECTION DU RESEAU ET SECTIONNEMENT	X	X		X	
Lot N° 9 : CANALISATIONS FONTES	X	X		X	

L'examen des offres sera présenté en commission des marchés qui soumettra sa proposition au Comité.

Les entreprises proposées pour chaque lot sont les suivantes :

- Lot n° 1 : PUM
- Lot n°2 : SOVAL
- Lot n°3 : NEMSO
- Lot n°4 : PUM
- Lot n°5 : SOVAL
- Lot n°6 : NEMSO
- Lot n°7 : FRANS BONHOMME
- Lot n°8 : SOVAL
- Lot n°9 : NEMSO

Où cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.

### 16. Appel d'offres : Accord Cadre à bons de commande de travaux d'Eau Potable sur le territoire syndical 2023/2026

Une consultation selon une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire à bons de commande a été lancée le 21 octobre 2022 par publication dématérialisée sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) et sur La dépêche du midi le 21 octobre 2022.

La date de remise des offres était fixée au lundi 21 novembre 2022 à 12h00. La consultation ne comporte pas de lot, avec un montant minimum de 100 000 € et maximum de 2 500 000 € HT.

6 entreprises ont remis des offres :

- Colas France – ETS Varilhes
- STAT
- Jean Lefebvre
- SAS Laurière
- Cousin Pradère
- GIESPER

L'analyse des offres, par application des règles de notation établies dans le règlement de consultation a mis en évidence les notations et classements suivants :

	COLAS	COUSIN	GIESPER	LAURIERE	LEFEBVRE	STAT
Note financière : Cumul des points DE+BPU sur 60 points	56,00	52,83	51,45	55,66	40,94	54,49
Note technique (sur 40 points)	34	34	20	36	32	35
<b>NOTE TOTAL SUR 100</b>	<b>90,00</b>	<b>86,83</b>	<b>71,45</b>	<b>91,66</b>	<b>72,94</b>	<b>89,49</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Candidats retenus</b>	1	LAURIERE				
	2	COLAS				
	3	STAT				

La commission des marchés a donné un avis favorable à la sélection des attributaires suivants :

**SAS LAURIERE ET FILS**  
4, rue de Lagut  
24400 SAINT FRONT DE PRADOUX

**SAS COLAS**  
Route de Foix  
09120 VARILHES

**SAS STAT**  
375 chemin de la Grange  
31 870 LAGARDELLE/LEZE

Le Président demande à l'assemblée du Conseil Syndical de délibérer sur ce choix d'attributaire.

*Où cet exposé, le conseil syndical accepte à l'unanimité.*

Point rajouté à l'ordre du jour :

**17. Assurance dommages aux biens et RC**

Le SPEHA a lancé fin 2021 un marché en 3 lots auprès d'entreprises d'assurance, pour les prestations suivantes :



- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité Civile et Risque Juridique
- Lot 3 : Flotte de véhicules

Le marché avait été attribué sur la période 2022-2025 à :

- Courtier Pilliot (Assurance VHV) pour les lots 1 et 2
- GROUPAMA pour le lot 3

Fin octobre 2022, le SPEHA recevait un courrier de VHV informant le syndicat de la résiliation de ses deux contrats (rupture générale des contrats pris avec le courtier Pilliot au niveau national). Le SPEHA a donc consulté 3 entreprises d'assurance pour les lots 1 et 2 et notamment :

- AXA Nailloux
- GROUPAMA : ne se positionne pas.
- SMACL

Les propositions faites à ce jour sont les suivantes :

en € TTC	LOT 1 : DAB	LOT 2 : RC et PJ	
		RC	PJ
AXA	20679,98	11970	1674,804
GROUPAMA	Ne répond pas		
SMACL	Ne répond pas		

Pour info : ancien contrat PILLIOT	3023,17	10991,17
------------------------------------	---------	----------

*L'offre d'AXA étant cohérente avec le marché, Monsieur le Président propose de valider cette offre.*

*Où cet exposé, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.*

## QUESTIONS DIVERSES

- Avancement déploiement radio relève

Communes	Nombre total de compteurs	Nombre de compteurs radio	Nombre de compteurs restant	% de radio	% restant
AIGNES	146	134	12	92%	8%
AURAGNE	243	159	84	65%	35%
AURIBAIL	91	71	20	78%	22%
AUTERIVE	715	682	33	95%	5%
BEAUMONT SUR LEZE	751	483	268	64%	36%
BEAUTEVILLE	89	85	4	96%	4%
BRIE	96	43	53	45%	55%
CAIGNAC	195	194	1	99%	1%
CALMONT	1256	992	264	79%	21%
CANTE	114	71	43	62%	38%
CAUJAC	413	271	142	66%	34%
CINTEGABELLE	1538	1331	207	87%	13%
DURFORT	64	32	32	50%	50%
ESPERCE	169	111	58	66%	34%
ESPLAS	60	23	37	38%	62%
GAILLAC TOULZA	520	204	316	39%	61%
GARDOUCH	667	647	20	97%	3%
GIBEL	203	201	2	99%	1%
GRAZAC	356	254	102	71%	29%
GREPIAC	488	477	11	98%	2%
JUSTINIAC	34	13	21	38%	62%
LABATUT	82	44	38	54%	46%
LABRUYERE DORSA	128	126	2	98%	2%
LAGARDE	219	219	0	100%	0%
LAGARDELLE SUR LEZE	1392	881	511	63%	37%
LAGRACE DIEU	237	164	73	69%	31%
LISSAC	134	90	44	67%	33%
MARLIAC	82	46	36	56%	44%
MAURESSAC	213	145	68	68%	32%
MAUVAISIN	134	112	22	84%	16%
MAZERES	2124	1839	285	87%	13%
MIREMONT	1138	770	368	68%	32%
MONESTROL	35	35	0	100%	0%
MONTCLAR LGS	105	102	3	97%	3%
MONTESQUIEU LGS	481	464	17	96%	4%
MONTGEARD	289	278	11	96%	4%
NAILLOUX	1740	1714	26	99%	1%
PUYDANIEL	277	181	96	65%	35%
RENNEVILLE	235	232	3	99%	1%
SAINT MARTIN D OYDES	10	8	2	80%	20%
SAINT QUIRC	184	127	57	69%	31%
SAINT SULPICE SUR LEZE	2	1	1	50%	50%
SAINT YBARS	39	23	16	59%	41%
SAVERDUN	48	28	20	58%	42%
SEYRE	69	62	7	90%	10%
ST LEON	541	339	202	63%	37%
VIEILLEVIGNE	153	136	17	89%	11%
VILLENEUVE DU LATOU	5	2	3	40%	60%
<b>Total général</b>	<b>18304</b>	<b>14646</b>	<b>3658</b>	<b>80%</b>	<b>20%</b>

- Dispositions prise pour la réduction des coûts énergétiques

La forte augmentation des coûts énergétiques de ces derniers mois a impacté le syndicat et cette tendance va se poursuivre en 2023. Le marché réalisé en groupement avec le Syndicat des Côteaux du Touch (titulaire : VOLTERRES), va permettre d'optimiser et de stabiliser ces coûts. Néanmoins, une politique de réduction des consommations énergétiques a été engagée depuis l'été 2022 par les services du SPEHA. Les principales décisions et actions mises en œuvre sont :

- Pour le siège :
  - ✓ Réduction du chauffage : 20°C dans les bureaux le jour / 18°C la nuit / 16°C le WE
  - ✓ Extinction de tous les écrans le soir
  - ✓ Fermeture des portes entre les bureaux et l'atelier (ressorts)
- Pour les services techniques de terrain
  - ✓ Réduction de la consommation de carburant : repas pris dans les restaurants les plus proches des chantiers ou sur place.
- Pour l'usine et les réseaux (1<sup>er</sup> poste de dépense)
  - ✓ Réorganisation du fonctionnement des pompes de l'usine pour une mise en marche uniquement la nuit, en heures creuses. Cette mesure nécessitera une adaptation des heures de travail.
  - ✓ Ajustement et optimisation des consommations auxiliaires de l'usine en cours (dépenses non négligeables)
  - ✓ Poste de reprise de Gaillac : optimisation du ratio heures creuses/heures pleines.
  - ✓ Autres postes de consommation du réseau : étude en cours sur des kits autonomes solaires ou sur des turbines de réseaux.

Monsieur MESPLIE préconise de faire attention avec l'installation de panneau solaire car sur la commune de Gaillac-Toulza, réservoir de Verdaich, les panneaux ont été volés.

Monsieur RASCOL lui précise qu'ils seront installés sur des réservoirs aériens donc difficile d'accès contrairement à Verdaich qui est semi-enterré.

Monsieur le Président remercie Monsieur RASCOL pour tous ce travail concernant les adaptations proposées pour réaliser des économies d'énergie.

**→ FIN DE SEANCE A 19H50**

Signatures :

Président,  
Monsieur Jean-Louis REMY

Secrétaire,  
Monsieur Sylvain JUSTAUT